



# AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LE PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND BELFORT

Adopté le 1<sup>er</sup> avril 2022



# Sommaire

---

- 04** Introduction
- 05** Présentation de la méthodologie
- 06** Observations générales
- 07** Analyse du diagnostic
- 08** Analyse du pilier 1
- 10** Analyse du pilier 2
- 12** Analyse du pilier 3
- 15** Analyse des piliers 4 et 5
- 18** Annexe





Le 27 janvier dernier, le nouveau Conseil de Développement du Grand Belfort a été installé par le Président du Grand Belfort. Il s'agit d'une instance consultative, constituée de citoyennes et citoyens bénévoles, d'horizons divers, mais représentatifs de la diversité et de la dynamique de notre territoire. Dès cette séance inaugurale, le Président du Grand Belfort a saisi ce conseil pour recueillir son avis sur le projet de territoire à l'horizon 2030.

Ce projet de territoire, élaboré en étroite coopération avec toutes les communes du Grand Belfort, fixe les grandes orientations communautaires et donne une perspective à son développement.

Il s'est donc agi, pour les conseillères et conseillers de ce nouveau Conseil de Développement, de s'emparer de ce projet pour en appréhender les fondements et les objectifs, et de conduire une analyse exhaustive de celui-ci. Après 9 réunions en groupes de travail collaboratif et de nombreux échanges, il en ressort des avis et des recommandations qui sont synthétisées dans le présent document.

Je veux ici remercier l'ensemble des conseillères et conseillers pour leur implication dans ce travail, pour leur motivation dans cette analyse, pour les débats contradictoires qui se sont tenus, et surtout pour l'esprit de synthèse et d'ouverture qui a présidé aux débats. Je tiens également à remercier particulièrement les animatrices et animateurs des différents groupes de travail, qui ont eu la lourde tâche de produire des documents de synthèse à l'issue de ces réunions, lesquels ont permis d'élaborer cet avis.

Il s'agit donc ici de la première production issue de notre nouveau Conseil de Développement. D'autres suivront rapidement, en auto-saisine ou en saisine par le Président du Grand Belfort, sur des sujets d'intérêt pour notre territoire, ses habitantes et ses habitants !



**Daniel HISSEL,**  
Président du Conseil de développement





# Présentation de la méthodologie

Au cours de l'installation du Conseil de développement du 27 janvier 2022, le Président du Grand Belfort a indiqué que la première saisine du Conseil de développement concernerait le projet de territoire, un document réunissant les grandes ambitions communautaires.

Afin de travailler sur ce document de plus de 200 pages, les conseillers se sont répartis en quatre groupes de travail chargés du travail sur les quatre points suivants :

- Analyse du diagnostic du projet de territoire et de son pilier n°1 ;
- Analyse du diagnostic du projet de territoire et de son pilier n°2 ;
- Analyse du diagnostic du projet de territoire et de son pilier n°3 ;
- Analyse du diagnostic du projet de territoire et des piliers n° 4 et 5.

La répartition des conseillers dans les groupes de travail a permis un panachage des collègues du Conseil de développement et a garanti la diversité des opinions.

Les conseillers se sont réunis deux à trois fois au cours des mois de février et de mars, afin de travailler, sur la base d'une trame commune proposée par le Grand Belfort, à l'élaboration de cet avis sur le projet de territoire. Le diagnostic et le pilier dont ils avaient la charge leur ont été présentés au cours de l'une de ces réunions et l'animation des groupes de travail relevait des rapporteurs, des conseillers identifiés lors de l'Assemblée générale d'installation.

Il convient de noter que les conseillers ont estimé que le délai de remise du rapport était trop court. Ils insistent sur la nécessité d'une implication sollicitée plus en amont pour les prochaines saisines.





# Observations générales

Les conseillers estiment que le projet de territoire est un document dense et bien étayé. Le Conseil de développement souligne que l'attractivité du Grand Belfort se joue bien à l'échelle de l'aire urbaine.

Ils ont cependant noté que le pilier 5 était moins bien documenté que les autres.

Certains axes de progrès sont à noter :

- L'un des sentiments exprimés est celui d'un diagnostic (et globalement, d'un projet de territoire) trop focalisé sur la ville de Belfort, notamment sur l'« Action cœur de ville » ;
- L'ambition du Grand Belfort semble insuffisamment affichée et nécessiterait d'être étayée par des chiffres et objectifs à atteindre ;
- Le repérage des fiches dans le document pourrait être plus explicitement mentionné : l'intégration d'un fil d'Ariane dans le document est suggérée ;
- Le public cible de chaque action pourrait utilement être indiqué dans chaque fiche ;
- Il semble parfois subsister une confusion entre le Grand Belfort Communauté d'Agglomération et le département du Territoire de Belfort. En effet, le mot « territoire » est employé indifféremment pour les deux entités ;
- L'énergie devrait faire l'objet d'une orientation propre visant des actions d'économies, de production locale et d'implication citoyenne ;
- La prise en compte du public jeune est insuffisante dans le document alors qu'il s'agit d'un document programmatique sur 30 ans. Les conseillers recommandent d'associer les jeunes et de les considérer comme des acteurs potentiels dans de nombreuses actions proposées ou à développer.





# Analyse du diagnostic

Le document est lisible et identifie intelligiblement les forces et faiblesses du territoire. Sa construction est structurée, la lecture est facile et les illustrations graphiques ou photographiques sont judicieuses et pertinentes. Par ailleurs, les objectifs fixés sont définis et semblent réalisables.

Le territoire est considéré comme dynamique, souvent utilisé comme une référence nationale (domaine social, économie), et à la croisée de nombreuses voies de communication (routières, autoroutières, aériennes, ferroviaires, fluviales et cyclables). Par ailleurs, l'existence de pays limitrophes (Suisse, Allemagne) représente un atout pour les échanges de toutes natures. Les conseillers notent une vitalité culturelle avec de belles manifestations de renommée internationale (Les Eurockéennes, le FIMU) et touristiques (le lac du Malsaucy et le Lion de Belfort) ; le Grand Belfort dispose également d'un patrimoine historique, de chemins de randonnées et d'une offre hôtelière de qualité. Enfin, en termes de santé, la présence de l'Hôpital Nord Franche-Comté, des maisons de santé et de la Clinique de la Miotte constituent un avantage indéniable pour les futurs arrivants.

Quelques axes de progrès ont été identifiés :

- Les efforts en vue du renforcement des spécialités de santé présentes sur le territoire doivent être accrus (rhumatologie, dermatologie et ophtalmologie, par exemple) ;
- La vie associative et culturelle est active, la visibilité de sa diversité pourrait être améliorée ;
- L'offre de formations pourrait être étoffée pour correspondre aux besoins du territoire et des entreprises de l'économie de demain (hydrogène, digital). Les conseillers proposent ainsi de mettre en place des filières (type « Diplôme Universitaire ») permettant d'apporter une réponse rapide à des besoins en personnel sur des filières métiers en développement ;
- L'analyse des dysfonctionnements urbains ne couvre pas l'ensemble des quartiers concernés.

Afin de compléter le diagnostic du projet de territoire, le Conseil de développement propose d'intégrer les éléments suivants :

- Recensement des filières de formations présentes sur le territoire (formations universitaires, technologiques, CFA, formation continue, alternance, formations tout au long de la vie) ;
- Recensement des ressources humaines disponibles immédiatement en lien avec les organismes spécialisés, et par compétence, en intégrant les qualifications pour organiser une mise en relation avec les offres non-satisfaites sur les métiers en tension (services à la personne, métiers de l'hôtellerie-restauration, BTP, logistique, mécanique) ;
- Un travail de recensement exhaustif et d'étude des friches industrielles (pollution, repérage géographique, accessibilité, réhabilitations possibles du bâti existant, présence de réseaux à proximité, préconisations environnementales, classement de la friche au plan local d'urbanisme) afin de permettre de nouvelles implantations d'entreprises dans un territoire aux potentialités foncières restreintes.





# Analyse du pilier 1

Accompagner le développement du tissu économique et productif local et l'inscrire dans l'économie de demain pour développer l'emploi

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

---

Les orientations répondent à l'objet du pilier, elles sont larges et bien identifiées, il ne semble pas possible d'en proposer une hiérarchisation : il apparaît indispensable de les mener de front. Les objectifs et actions retenus pour chaque orientation sont adéquates et susceptibles de répondre efficacement aux divers enjeux du territoire d'ici à 2030.

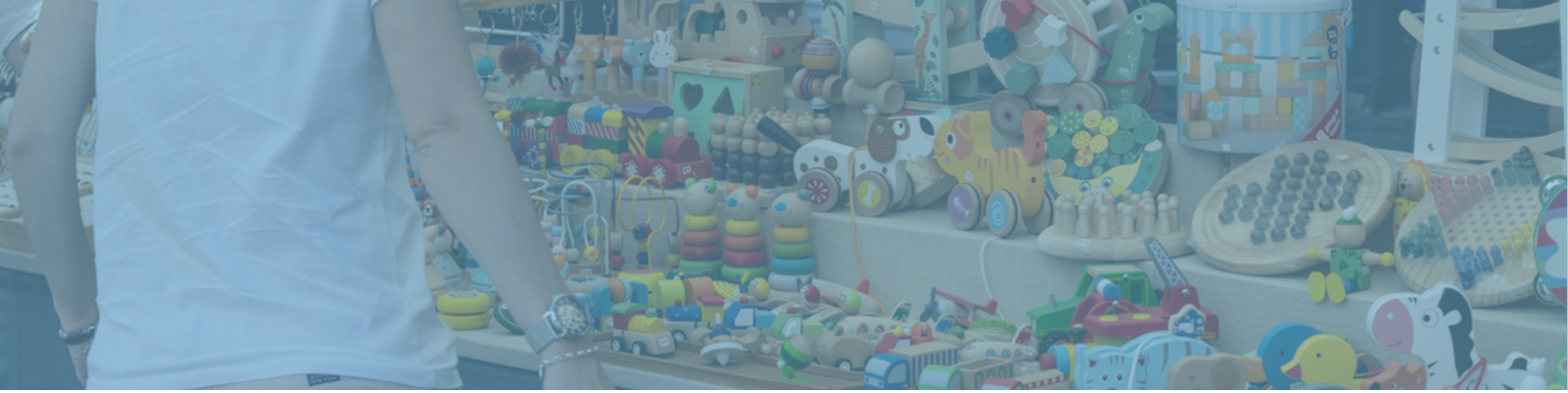
Toutefois, le Conseil de développement souhaite rappeler qu'il ne faut pas oublier les besoins actuels des industries, services, commerces existants sur le Grand Belfort, mais qu'il faut au contraire en assurer la pérennité et le développement car ceux-ci sont porteurs de nombreux emplois. Les conseillers préconisent ainsi d'anticiper l'avenir en préservant le présent : il s'agit de capter les tendances, attirer les entreprises de demain en rapport avec l'hydrogène, le numérique, le digital et en parallèle conforter le tissu économique existant en répondant aux besoins de développement, de formation et de recrutement.

Trois axes doivent toutefois guider la mise en œuvre des fiches d'action :

- La garantie d'une offre de formations en adéquation avec les filières métiers existantes et à venir ;
- L'encouragement de la mise en relation entre les compétences et les offres d'emploi ;
- La génération ou régénération des réserves foncières permettant de répondre aux besoins des entreprises.







## PRÉCONISATIONS

---

Le groupe de travail a identifié des actions prioritaires :

- Capturer les tendances et accompagner la concrétisation de celles-ci en activités économiques ou en formation (action prioritaire 2022-2026 identifiée par le Grand Belfort dans son projet de territoire) ;
- Faire connaître le territoire du Grand Belfort auprès des acteurs des filières d'avenir ;
- Accompagner l'installation de nouvelles entreprises ;
- Le Conseil de développement préconise qu'un travail en synergie entre les acteurs territoriaux soit réalisé (avec les chambres consulaires, les agences de développement économique, le monde universitaire et les institutionnels proches) ;
- Favoriser le développement économique et industriel de la filière hydrogène ;
- Conforter les campus universitaires de Belfort et Sévenans et la vie étudiante et encourager le resserrement des liens entre la formation et les entreprises (ces deux fiches sont considérées comme complémentaires car elles mettent en adéquation les besoins actuels et futurs des entreprises en employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres, afin d'adapter et d'anticiper les besoins en formations, initiale, continue et tout au long de la vie accompagnant les salariés en devenir et ceux en poste tout au long de leur carrière). Le Conseil de développement souligne qu'il est important d'assurer une desserte fluide et régulière par transports publics entre les deux sites ;
- Créer des tiers lieux mêlant étudiants, chercheurs, porteurs de projets et chefs d'entreprises ;
- Promouvoir les métiers et les savoir-faire (il est proposé de fusionner cette fiche avec la fiche intitulée « favoriser la mise en relation entre compétences et offres d'emploi ») ;
- Se réappropriier les bâtiments économiques vacants pour générer de nouvelles installations ;
- Gérer les réserves foncières pour des projets stratégiques (il est proposé de fusionner cette fiche avec la fiche « Porter une démarche active de reconquête des friches industrielles »).



# Analyse du pilier 2

Faire du Grand Belfort un territoire d'excellence environnementale en relevant le défi des grandes transitions

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

---

Sur la forme du document, les éléments suivants ont été relevés :

- S'agissant des objectifs et actions, les fiches actions ont été globalement analysées comme fonctionnelles et pragmatiques, même si certaines d'entre elles souffrent cependant d'un niveau de description trop limité. Par exemple, sur la problématique de l'air, les actions du Grand Belfort se limitent à relayer ATMO ; ou encore, sur l'atlas de la biodiversité qui se résume à un inventaire, lorsqu'il devrait être plus ambitieux, liant diagnostic et enjeux de territoire ;
- Dans un souci de cohérence, les conseillers invitent le Grand Belfort à adopter un standard de formulation des titres d'orientation (utilisation d'un verbe ou d'un substantif pour l'ensemble du pilier) ;
- Ils préconisent également une présentation moins linéaire, plus schématique des orientations, montrant les liens entre elles, dans une approche systémique.

Sur le fond, le Conseil de développement indique que les efforts réalisés en matière de gestion des déchets doivent être accentués car la situation actuelle n'est suffisante ni en termes de production d'énergie calorifique ni en termes de résultats de tri. Par ailleurs, les conseillers souhaitent insister sur la dimension transversale de l'orientation relative à la stratégie territoriale pour le climat, qui chapeaute les autres orientations. La déclinaison de cette orientation décrit la manière dont le projet de territoire va être élaboré en restant très éloigné d'actions mises en œuvre à court ou moyen terme. La dimension de développement face aux besoins énergétiques n'est pas suffisamment approfondie et est source de questionnements. Enfin, les conseillers insistent sur la dimension de « prise en compte du coût énergétique, financier et environnemental » dans chaque orientation.

En termes d'acteurs à inclure dans le cadre de la mise en œuvre des fiches actions, là encore, le Conseil de développement invite le Grand Belfort à travailler davantage avec les jeunes (notamment en prenant appui sur les dispositifs tels que « les aires terrestres éducatives »).





## PRÉCONISATIONS

---

Quelques axes de progrès ont été relevés :

- Le titre de la fiche action « améliorer la qualité de l'air » ne correspond pas à son contenu en ce qu'elle privilégie la sensibilisation et la surveillance. Le Conseil de développement propose donc de la renommer « sensibiliser à la qualité de l'air » ;
- Les fiches actions relatives à la gestion des déchets et au recyclage sont jugées trop succinctes, insuffisantes voire peu ambitieuses pour certaines : les fiches actions relatives à la gestion des déchets et du recyclage devraient porter l'accent sur la communication à destination du grand public ;
- Le Conseil de développement invite le Grand Belfort à adopter le plan suivant pour ce qui est du schéma directeur des pistes cyclables, afin de faciliter l'intermodalité<sup>[1]</sup> :
- Une colonne vertébrale : le train et des grandes lignes de bus, rapides et performantes) ;
- Les transports en commun (bus),
- Les terminaisons dont fait partie le vélo.
- S'agissant des fiches relatives aux systèmes d'information et de la politique de la donnée, le Conseil de développement invite le Grand Belfort à associer les citoyens.

D'autre part, le Conseil de développement recommande d'avoir une attention particulière à l'égalité de service entre les zones concentrées et rurales.

Le Conseil de développement propose l'ajout de nouvelles fiches :

- Le Conseil de développement propose d'initier une réflexion sur l'idée de « moins consommer, mieux consommer », matérialisée par des fiches sur la transition énergétique comprenant des aspects concrets (valoriser davantage l'utilisation de capteurs thermiques en complément des chauffages intérieurs, valoriser l'usage du biogaz, en particulier issu de la méthanisation et le recyclage de déchets organiques) ;
- Les conseillers encouragent le Grand Belfort à initier une réflexion avec les Conseils régionaux sur les lignes TER entre Belfort, Mulhouse et Montbéliard puisque le diagnostic du projet de territoire indique que les déplacements entre ces trois villes sont en partie liés à des raisons professionnelles ;
- Une fiche action TER Belfort-Delle (train-tram), colonne vertébrale de la mobilité franco-suisse, est à envisager avec les partenaires institutionnels et opérateurs ;
- Enfin, une fiche action dédiée à la forêt permettrait de favoriser les échanges de bonnes pratiques et connaissances, et d'assurer une bonne articulation de la gestion forestière en lien avec les plans de gestion forestière communaux à 20 ans et en partenariat avec l'ONF.

---

[1] Le Conseil de développement a fait des propositions concrètes pour la circulation à vélo. Elles font l'objet d'un développement en annexe.



# Analyse du pilier 3

Un aménagement du territoire harmonieux et équilibré entre ville et campagne

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

---

Le Conseil de développement indique que la mention de documents (Contrat Local de Santé, contrat de ville, Plan Local de l'Habitat) sans renseignements additionnels sur leur contenu rend la compréhension du document et des ambitions difficile pour de nombreux conseillers. Quoi qu'il en soit, les matières abordées (habitat, santé) sont déterminantes dans le devenir d'un territoire et un travail doit être réalisé à ces niveaux.

Par ailleurs, de façon générale, le Conseil de développement regrette que le Grand Belfort n'ait pas identifié de points saillants propres aux petites communes et estime que le dispositif « Action cœur de ville » est incompatible avec le développement des zones commerciales périurbaines.





## PRÉCONISATIONS

---

Le Conseil de développement souhaite attirer l'attention du Grand Belfort sur plusieurs points mentionnés dans les fiches actions :

- Les conseillers craignent que la coulée verte, lien entre les communes du territoire, risque de pâtir de la fin de l'entretien du canal (liée aux coûts de maintenance trop importants) ;
- Le Conseil de développement invite le Grand Belfort à développer les réseaux cyclables et de transport avec les collectivités limitrophes ;
- Par ailleurs, s'agissant du Contrat Local de Santé, le Conseil de développement regrette qu'il ne couvre que 2018 à 2022 et demande que des précisions soient apportées à ce sujet ;
- Pour ce qui est de l'Aéroparc, le Conseil de développement recommande de densifier les zones d'aménagement concerté actuelles et d'exploiter le potentiel des friches existantes pour éviter l'artificialisation et le ruissellement. Il propose également que le Grand Belfort prenne l'initiative d'une discussion stratégique les exploitants privés en vue de la gratuité du péage jusqu'à la zone d'activité de Fontaine afin de faciliter les déplacements pendulaires ;
- Le Conseil de développement invite le Grand Belfort à prévoir l'installation d'une aire de covoiturage sur le secteur Trévenans-Conforama ;
- Le Conseil de développement indique être en faveur d'une solution permettant de renforcer la sécurité, faciliter le passage des ambulances aux abords de l'hôpital Nord Franche-Comté et plus généralement fluidifier les transports. Par ailleurs, le Conseil de développement invite le Grand Belfort à désenclaver le trajet Sevenans-Morvillars, de la même manière que l'axe Héricourt-Sevenans ;
- Le Conseil de développement invite à une réflexion sur la création de la zone d'aménagement concerté des Plutons en lien avec celle portée sur la zone d'aménagement concerté des Tourelles de Morvillars et la zone industrielle de Bourogne.
- Les conseillers proposent également de réfléchir à la création de tiers lieux avec des artisans, PME, PMI ;
- Pour ce qui est de la redynamisation commerciale du cœur de l'agglomération, les conseillers invitent le Grand Belfort à travailler sur l'installation ou la réinstallation de petits commerces de proximité. Ils proposent de travailler à la réappropriation des locaux existants et inoccupés en ville. Par ailleurs, il convient de faciliter l'accès au centre-ville par des transports gratuits, des places de stationnement de courte durée gratuites et à proximité des commerces, de créer des noyaux de commerçants dans chaque quartier de Belfort et d'imaginer des animations pour déplacer la population, et de ne pas oublier les villages et leurs commerces locaux. Plus précisément, Belfort pourrait notamment disséminer les chalets de Noël tout au long du faubourg de France et dans la rue piétonne, jusqu'à la gare ;
- Le Conseil de développement indique que la sobriété énergétique doit être présente dans tous les projets relatifs à l'habitat. Il recommande que l'isolation thermique des bâtiments et des passoires thermiques tende vers la sobriété énergétique. Le mode d'habitat doit également évoluer vers des Eco quartiers et l'habitat partagé ;





- Le Conseil de développement indique que les stratégies actuelles en matière d'énergie se limitent à des stratégies de freinage (abandon des énergies fossiles) mais qu'une remise en question plus profonde est nécessaire ;
- S'agissant de l'étalement urbain, le Conseil de développement indique qu'il est important de limiter l'habitat individuel afin de réduire les risques liés à l'imperméabilisation des sols. En ce sens, il invite à la mise en cohérence des documents d'orientation et de planification établis à l'échelle de l'agglomération. Les conseillers proposent également de mettre en œuvre par un aménagement coordonné des squares et corridors écologiques, des trames vertes et bleues ;
- Il apparaît également qu'il faille faciliter l'accès à la propriété pour les locataires et d'augmenter la qualité du parc locatif ;
- Les conseillers souhaitent que le Grand Belfort renforce l'information, le conseil et l'accompagnement des personnes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur habitat.

Le Conseil de développement invite le Grand Belfort à envisager de travailler sur les pistes d'action suivantes :

- La mise en place de toits photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments pour une meilleure autonomie, plutôt que l'utilisation de terrains vierges ;
- La mise en place d'un formulaire des aides et obligations légales pour la réfection des logements vacants (à transmettre aux propriétaires de logements vacants, en leur proposant un accompagnement) ;
- L'incitation à l'installation d'artisans de tous corps de métiers dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- La création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la route de Trévenans au niveau de l'échangeur.







# Analyse des piliers 4 et 5

Renforcer l'attractivité et la qualité de vie grâce aux sports et aux loisirs, à la culture et au tourisme & agir au sein des différentes échelles territoriales

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

---

S'agissant du pilier 4, les actions portent essentiellement sur la rénovation ou réhabilitation de bâtiments (piscine, patinoire, salles de spectacle) et sur la mise en valeur du patrimoine architectural (petits patrimoines des communes, réseau des fortifications) ou naturel (circuits de randonnées pédestres et cyclables). Beaucoup d'actions de communication (signalétique, réseaux sociaux, obtention de labels, offres numériques) permettraient de donner plus de visibilité à l'existant. Les conseillers préconisent la mention des publics ciblés et des associations rattachées à ces publics, dans les partenariats.

Certains participants recommandent l'affichage d'une synergie du triangle Belfort/Montbéliard/Héricourt qui est un poumon majeur de l'industrie nationale et qui fait partie des territoires touchés par la désindustrialisation.

Par ailleurs, ils ont noté l'absence sur certaines fiches d'échelles de grandeur et de modes de financements associées aux actions.

S'agissant du pilier relatif à l'action au sein des différentes échelles territoriales, les conseillers le trouvent moins documenté que les autres. Par ailleurs, les ambitions affichées en matière d'enseignement supérieur et ses possibles interactions avec l'Université de Haute Alsace seraient à préciser. Il conviendrait de favoriser et fluidifier les échanges entre les étudiants dans le pôle métropolitain.

En outre, les conseillers notent que les objectifs portent sur le renforcement des partenariats avec la Suisse, l'Allemagne et l'Alsace mais ont constaté qu'aucun objectif n'avait trait aux actions communes à mener avec certaines intercommunalités voisines (Pays d'Héricourt, Sud Territoire, Vosges du Sud).

Par ailleurs, la question des transports et de la mobilité (offre de déplacement entre les deux agglomérations de Belfort et Montbéliard et entre les différentes intercommunalités) n'est pas suffisamment traitée dans le document selon le Conseil de développement.





## PRÉCONISATIONS

---

Les conseillers ont soulevé les points suivants :

- Au vu de la richesse historique du territoire, le Conseil de développement juge indispensable de porter à nouveau la candidature d'un monument vers une reconnaissance mondiale (le Lion de Belfort, les fortifications) qui aurait des retombées positives sur le tourisme local. De la même façon, la promotion du patrimoine culinaire est une très bonne idée qui mérite d'être développée. Enfin, de façon générale, le Conseil de développement souhaite augmenter la visibilité et la lisibilité de l'offre muséale. Un musée sur le patrimoine industriel pourrait ainsi utilement compléter l'offre existante ;
- Le Conseil de développement encourage l'organisation de compétitions nationales ou internationales (sportives, culinaires, culturelles) ;
- Les conseillers regrettent que l'action prioritaire relative au développement de la communication des manifestations (hors FIMU et Eurockéennes) ne soit pas rédigée. Il s'agit pourtant de l'un des fondements de l'attractivité du Grand Belfort ;
- Le Conseil de développement estime que les actions relatives au schéma de valorisation touristique de la ceinture fortifiée sont trop axées sur la communication (site internet, charte graphique, support de communication, signalétique), et pas suffisamment sur les possibilités de mise en valeur de la ceinture fortifiée par l'organisation de jeux (escape game, chasse aux trésors sur plusieurs sites) ou de mises en scène de spectacles, contes, spectacles de sons et lumières ;
- Le Conseil de développement souligne la nécessité de mettre en œuvre une offre intégrée permettant aux organisateurs de séminaires et congrès, de disposer de toutes les informations dont ils ont besoin ;
- Les conseillers préconisent que le Grand Belfort prenne l'initiative d'accompagner les commerçants du centre-ville et de la périphérie dans l'organisation d'évènements commerciaux ;
- Par ailleurs, en matière de transport, les conseillers préconisent l'amélioration de la desserte entre la gare TGV et le cœur de ville de Belfort. Dans le cadre de l'organisation de manifestation et de congrès, certaines lignes de bus mériteraient en outre de s'arrêter devant les lieux d'accueil de congressistes.



Le Conseil de développement propose par ailleurs les pistes d'action suivantes :

- A l'échelle du Grand Belfort, la création d'un annuaire des associations et d'évènements regroupant des associations sur un même site pour les faire connaître ;
- La création d'une application interactive, qui serait un atout pour la découverte du patrimoine et de l'histoire ;
- Le renforcement et développement des actions identifiées dans le cadre du campus métropolitain ;
- La mise en place d'un passeport pour les enfants des écoles primaires afin qu'ils profitent d'une visite des sites remarquables du territoire à la fin du CM2 et la valorisation de la fin du parcours par une visite de la Mairie ;
- La création d'une ligne « Help Tourist » en période estivale, la création de jeux de pistes historiques via une application téléchargeable sur smartphone et la diffusion à l'ensemble des acteurs du tourisme, d'un questionnaire de satisfaction (gîtes, hôtels, restaurants) en lien avec l'Office du Tourisme ;
- La création et le développement des lieux de convivialité, notamment pour les évènements festifs à destination de publics cibles (étudiants, personnes âgées) ;
- Le Conseil de développement invite le Grand Belfort à favoriser l'association des habitants et des associations aux actions valorisant leur territoire, en les considérant comme des ambassadeurs du territoire. Ces actions pourraient s'articuler en interne et externe du Grand Belfort selon un plan de communication défini et ciblé.



# Annexe

Propositions d'actions concrètes pour la circulation des cycles



Concernant la circulation des cycles, quelques propositions d'actions concrètes sont proposées par les conseillers :

- Relier par des voiries vélos sécurisées toutes les communes du Grand Belfort (sites propres ou aménagements de chaussées existantes) ;
- Relier les périphéries aux cœurs de ville via des voiries vélos sécurisées ;
- Implanter à proximité de tous les commerces et bâtiments de services des parkings vélos abrités avec mats en T ;
- Aménager au sein des zones d'activités ou au sein des entreprises des parkings vélos abrités et sécurisés ;
- Relier entre elles les pistes cyclables déjà existantes par des voiries vélos sécurisées, afin de développer la facilité d'usage du vélo en inter-quartiers ;
- Editer annuellement des plans des voiries sécurisées pour vélo ;
- Organiser des concertations avec les usagers et associations avant la mise en œuvre des projets afin de mieux « coller » à la demande ;
- Proposer des aides à l'acquisition (pour tous ou pour les personnes ayant de faibles ressources) d'un vélo de qualité (simple ou VAE, ou vélo cargo pour les familles), d'équipements vélos (sacoques, lumières, casques vêtements flous) ;
- Reconduire le chèque vélo au niveau local pour la révision de son vélo ;
- Développer les déplacements professionnels à VAE (vélo de service) ;
- Favoriser les sorties scolaires à vélo sur des circuits sécurisés ;
- Développer l'éducation au vélo dans toutes les écoles du Grand Belfort.





